



Conseil de la Communauté Séance du 29 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_07-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (M. Leleu, Mme Guichard, Mme Santacana, M. Ravier et M. Leveau)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 07

Administration générale

Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein des écoles de musique d'Amboise, de Nazelles-Négron, de Limeray et de Mosnes

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la délibération n° 2020-05-29 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des représentants au sein des écoles de musique d'Amboise, de Nazelles-Négron, Limeray et Mosnes ;

Vu la délibération n° 2021-06-10 du 23 septembre 2021 relative à la modification des représentants au sein des écoles de musique d'Amboise, de Nazelles-Négron, Limeray et Mosnes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes comprenant la participation à la gestion associative des écoles de musique dans la section Culture,

Vu les statuts des écoles de musique d'Amboise, Nazelles-Négron, de Limeray et de Mosnes.

Vu la démission de Monsieur Richard Chatellier, par courrier en date du 11 août 2022, reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Vu la délibération 2022-09-01 du 29 septembre 2022 prenant acte de l'installation de Monsieur Cyrille Martin comme nouvel élu communautaire ;

Considérant les statuts des écoles de musique d'Amboise, Nazelles-Négron, de Limeray et de Mosnes rendant possible la désignation par la Communauté de Communes de représentants au sein de l'association :

- Soit 2 titulaires et 2 suppléants pour l'école d'Amboise,
- Soit 2 titulaires et 2 suppléants pour l'école de Nazelles-Négron,
- Soit 2 titulaires et 1 suppléant pour l'école de musique de Mosnes,
- Soit 2 titulaires et 1 suppléant pour l'école de musique de Limeray.

Considérant la démission de Monsieur Richard Chatellier, qui siégeait en tant que représentant de la CCVA au sein de l'école de musique de Nazelles-Négron, de sa fonction d'élu communautaire. Il convient de procéder à son remplacement pour représenter Val d'Amboise.
Les autres membres restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** M. Cyrille MARTIN comme représentant de la Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'école de musique de Nazelles-Négron.
- **De prendre acte** de la nouvelle composition des représentants de la CCVA auprès des écoles de musique :

Pour l'école de musique d'Amboise :

Titulaires :

- Mme Christine FAUQUET
- M. Thierry PRIEUR

Suppléants :

- Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE
- Mme Josette GUERLAIS

Pour l'école de musique de Nazelles-Négron :

Titulaires :

- M. Cyrille MARTIN
- Mme Stéphanie GODEFROY

Suppléants :

- M. Romaric ROCHETTE
- M. Pierre MORIN

Pour l'école de musique de Limeray :

Titulaires :

- M. Jean-Michel LENA
- Mme Jacqueline MOUSSET

Suppléants :

- M. Philippe DENIAU

Pour l'école de musique de Mosnes :

Titulaires :

- M. Christophe VILLEMAIN
- Mme Delphine LEMONNIER

Suppléants :

- M. Jean-François FOULON

Le Président,

Thierry BOUTARD

